

Objet de la délibération :
N° de la délibération : 17/2021

Approbation des deux fiches-action du Contrat de Rayonnement Touristique de la Région Hauts-de-France - Espace de rayonnement touristique « Vallée de l'Oise et de la Pierre » de l'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et demande de subvention à la Région pour l'enjeu n°1 : Axe Pierre

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le 06 décembre deux mille vingt. Au regard du contexte sanitaire et de l'annonce gouvernementale, une nouvelle invitation est parvenue le 7 décembre pour pouvoir aussi assister à ce comité de direction en distanciel sur <https://meet.jit.si/Creilsudoisetourisme-codir> avec un vote en ligne sur balotilo.org conformément à ce que prévoit le titre IV du règlement intérieur du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme relatif aux délibérations à distance des CODIR organisés en visio-conférence.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		
Nogent-sur-Oise :	Valérie LEFEVRE en visio conférence	
Rousseloy :		Jean Pierre DEVOS en visio conférence
Saint-Leu d'Esserent :	Agnès PELFORT	
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :	Nathalie VARLET en visio conférence	
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :		

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :	Stéphane ROUZIOU en visio conférence	
Métiers de la culture :	Marion KALT en visio conférence	
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :	Bernard BEAUDET	
Associations intéressées au Tourisme :	Daniel LECLERC	Pierre MEYSSONNIER Marie Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :		
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :	Sabine BONTEMS en visio conférence	

Formant la majorité des membres en exercice.

Frédéric MUTILLOD est secrétaire

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
16 présents				
23	16	16	0	0

Vu la délibération de Creil Sud Oise Tourisme n°13 relative au Contrat de Rayonnement Touristique de la Région Hauts-de-France - Espace de rayonnement touristique « Vallée de l'Oise et de la Pierre » de l'Agglomération Creil Sud Oise et de la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte,

Vu les orientations touristiques menées sur le territoire,

Vu le rappel des objectifs de ce projet,

Pour rappel, le tourisme étant une compétence partagée entre la Région, les Départements et les intercommunalités, la mise en place d'une politique de développement touristique efficace à l'échelle de la nouvelle Région Hauts-de-France est liée à la capacité des collectivités à travailler ensemble sur le sujet.

La mise en convergence des territoires est donc encouragée pour tendre vers un objectif commun : faire du tourisme un levier de développement économique et un vecteur d'attractivité en favorisant l'émergence d'offres adaptées aux nouvelles attentes des clientèles.

Une coopération entre l'Agglomération Creil Sud Oise et la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte s'est donc engagée pour structurer la « destination » touristique à une échelle pertinente, garante d'une lisibilité accrue et d'une efficacité économique décuplée.

Des orientations partagées avec la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel renforçant leur compétitivité par une offre segmentée attractive, répondant aux attentes des visiteurs, et créant un avantage comparatif significatif et générant de la valeur ajoutée pour le territoire, ont été identifiées à l'échelle de l'espace de rayonnement touristique dénommé « Vallée de l'Oise et de la Pierre ».

Concrètement, il s'agit de valoriser et d'exploiter les deux marqueurs identitaires de territoire par la :

1. Mise en tourisme des deux sites de la Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et du Musée de la Mémoire des Murs, à très haut potentiel touristique, avec la définition d'un pré-programme / feuille de route incluant les deux équipements ;

2. Définition des aménagements fluviaux à réaliser sur le territoire et de leurs modalités de fonctionnement dans le cadre du développement du tourisme fluvial et fluvestre par la réalisation d'une étude technique commune.

Ces deux actions permettront d'enrichir et d'encourager les actions d'itinérance (cyclo-croisières) portées par Oise Tourisme.

Les actions, les objectifs et les plans de financement relatifs à l'axe pierre et à l'axe fluvial sont présentées aux membres du Comité de Direction (fiches-actions annexées).

Pour l'axe pierre, les objectifs sont de :

- Développer la fréquentation des deux musées (Maison de la Pierre du Sud de l'Oise et Musée de la Mémoire des Murs) dans un délai de 2 à 3 ans pour passer respectivement de 10 000 à 20 000 – 25 000 visiteurs pour la première et de 4 000 à 10 000 - 12 000 visiteurs pour le second
- Faire identifier la pierre comme l'ADN du territoire
- Se servir de la réputation de la pierre, nationalement et internationalement connue comme levier, déclencheur de visite

Concrètement, il s'agira de mener :

- **Une étude de la valorisation et de mise en réseau de la Maison de la Pierre et du Musée de la Mémoire des Murs portée par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme pour le compte de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte et de la Commune de Verneuil-en-Halatte (CCPOH) en faisant appel à un cabinet d'étude (maître d'œuvre).**

Un groupement de commande piloté par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme sera constitué afin de mener à bien cette étude.

Le coût de l'opération à mener durant l'année 2022 est estimé à 45 000 € avec le plan de financement suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT**ACTION ETUDE MAISON DE LA PIERRE ET MUSÉE DE LA MÉMOIRE DES MURS**

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'étude	45 000 € HT	RÉGION 50 %	22 500 €
		PNR Leader	13 500 €
		ACSO / CCPOH 20 % avec clé de répartition en fonction du nombre d'habitants (ACSO : 71 % 6390 € + CCPOH : 29 % 2 610 €)	9 000 €
TOTAL	45 000 € HT	TOTAL	45 000 €

Cette étude est portée par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme pour le compte de l'ACSO et la CCPOH qui participeront à une quote-part en fonction du nombre d'habitants. Une convention sera rédigée à cet effet.

Pour l'axe Fluvial, les objectifs sont de :

- Développer le tourisme fluvial et fluvestre avec différentes offres telles que les cyclo-croisières, les promenades en bateau avec augmentation du nombre de visiteurs et le nombre de bateaux accueillis dans les haltes et les escales fluviales
- Développer les mobilités douces (maillage des vélos routes et des voies vertes) en complément des possibilités offertes par les gares ferroviaires
- Augmenter les recettes touristiques générées

Il s'agira de réaliser :

- **Une étude technique pour identifier les aménagements et les équipements fluviaux nécessaires dans les communes de Saint-Leu-d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence (pontons, bornes de service, signalétique touristique, mobilier notamment) en complément de l'étude réalisée par l'ACSO en 2018, confiée au Cabinet PEYRICAL et SABATTIER Associés et SOFID, et du schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre rédigé en 2020 porté par les départements de l'Oise et du Val d'Oise et par VNF.**

Cette étude sera portée par la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) pour le compte des deux EPCI. Un groupement de commande piloté par la CCPOH sera constitué afin de mener à bien cette étude.

Le coût de l'opération à mener durant l'année 2022 est estimé à 80 000 € avec le plan de financement suivant :

BUDGET PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT			
ACTION RIVIÈRE OISE			
DÉPENSES		RECETTES	
Coûts de l'étude	80 000 € HT	RÉGION 50 %	40 000 € HT
		LEADER 20% (CCPOH seule éligible au dispositif avec montant à déterminer)	16 000 € HT (*)
		Département (10 %)	8 000 € HT
		ACSO / CCPOH avec clé de répartition arrêtée à 30% pour l'ACSO (4 800 €) et à 70% pour la CCPOH (11 200 €)	16 000 € HT
TOTAL	80 000 € HT	TOTAL	80 000 € HT

(*) seule la commune de Pont-Sainte-Maxence est éligible et concernée par la demande de subventions au PNR Oise - Pays de France

L'étude portée par la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte pour le compte des deux EPCI (ACSO et la CCPOH) supportera une charge arrêtée à 30 % pour l'ACSO et à 70 % pour la CCPOH justifiée par l'existence d'aménagements déjà existants sur l'ACSO avec nécessité de réfection partielle et par la réalisation antérieure d'une étude relative aux aménagements fluviaux.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à main levée à l'unanimité (16 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve les fiches-actions enjeu n°1 relative à l'axe de la pierre et enjeu n°2 relative à l'axe de la rivière Oise présentées en annexe.

ARTICLE 2 : Approuve l'enjeu n°1 requérant une étude portée par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme pour le compte de l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme et la CCPOH et autorise le Président de Creil Sud Oise Tourisme à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel concernant l'enjeu n°1 sur l'axe de la pierre et approuve l'enjeu n°2 autour de l'axe rivière Oise portée par la CCPOH pour le compte de l'ACSO et la CCPOH.

ARTICLE 3 : Autorise le Président de Creil Sud Oise Tourisme à signer un groupement de commande afin de mener à bien cette étude sur l'enjeu n°1 axe de la pierre.

ARTICLE 4 : Autorise le Président de Creil Sud Oise Tourisme à solliciter des subventions auprès de tout financeur (Région, Département, Agglomération Creil Sud Oise incluse dans la subvention globale de fonctionnement et Communauté de Communes des Pays d'Oise et Halatte et Europe notamment FEADER dans le cadre du programme LEADER du PNR Oise – Pays de France...) concernant l'enjeu n°1 sur l'axe de la pierre.

ARTICLE 5 : Engage l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme à participer au reste d'étude à répartir avec la CCPOH, même si celui-ci s'avère supérieur au montant prévisionnel présenté du fait d'une augmentation des dépenses ou d'une participation des co-financeurs inférieure aux montants prévisionnels présentés concernant l'enjeu n°1 sur l'axe de la pierre.

Cette augmentation ne peut être supérieure à 20 % du montant total de ce budget prévisionnel.

ARTICLE 6 : Autorise le Président de Creil Sud Oise Tourisme à signer tout document afférent au dossier de demande de subventions sur l'étude de la valorisation et de mise en réseau de la Maison de la Pierre et le Musée de la Mémoire des Murs.

A Creil le,

20 DEC. 2021



M. Michel BLARY

Président du Comité de Direction



CREIL SUD OISE TOURISME
Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil
www.creilsudoise-tourisme.fr
bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr
03 75 19 01 70

Siret : 034 212 789 00046 | IM060180001 | APE : 7990Z

ANNEXE 1 FICHE ACTION ENJEU N°1 AXE DE LA PIERRE

Enjeu n°1 autour de l'axe LA PIERRE : marqueur du territoire

FICHE ACTION 1	
CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE ACSO / CCPOH	
AXE LA PIERRE	Etude de la valorisation et de mise en réseau de la Maison de la Pierre et le Musée de la Mémoire des Murs
PRESENTATION DE L'ACTION	Lancement d'une étude pour valoriser les deux musées avec accueil des clientèles individuelles et de groupes (définition d'une histoire adaptée aux cibles, création et mise en scène de parcours et des collections, digitalisation, chiffrage des investissements, coût de fonctionnement).
PROGRAMME / LIVRABLE	<p>Programme d'ingénierie envisagé pour mise en place de produits touristiques dotés d'un concept innovant avec mise en réseau des 2 musées :</p> <ol style="list-style-type: none"> Définir le concept et le contenu (quelle histoire raconter en cohérence avec les cibles) et le(s) parcours : rôle du muséographe. Identifier les expériences visiteurs et les traduire en dispositifs de mise en scène : rôle du scénographe. Identifier toutes les interactions entre les lieux (carrière, bâtiment muséal...), leurs contraintes (techniques, réglementaires...) et les flux de visiteurs, pour trouver des solutions : rôle de l'architecte. <p>Le livrable est la rédaction d'un document de référence décrivant le projet dans son ensemble.</p> <p>Cette feuille de route permettra ensuite de pouvoir envisager une nouvelle phase de travail vers une nouvelle scénographie/ muséographie + recherche de financement pour la réalisation des travaux.</p>
OBJECTIFS POURSUIVIS / RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Développer la fréquentation dans un délai de 2 à 3 ans des 2 sites : 10K à 20-25K visiteurs pour la Maison de la Pierre et de 4K à 10-12 K pour le musée de la Mémoire des Murs.</p> <p>Faire identifier la Pierre comme l'ADN du territoire des origines (géologie, art pariétal), à l'exploitation / l'extraction, à la construction / artistique.</p>

		Se servir de la réputation de la pierre, nationalement et internationalement connue comme levier, enclencheur de visite.
	Maîtrise d'ouvrage	CREIL SUD OISE TOURISME (OT/MDP) / CCPOH + COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE
	Maîtrise d'œuvre	Cabinet d'étude
	Chef de projet	ACSO / CREIL SUD OISE TOURISME (OT/MDPSO) / OT CCPOH / COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE (MUSÉE DE LA MÉMOIRE DES MURS)
	Partenaires	COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN, OISE TOURISME, RÉGION HAUTS-DE-FRANCE
	Coût total de l'opération	45 000 € HT
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE RÉUSSITE	Facteurs aidants	Diagnostic reposant sur le parcours client réalisé par Oise Tourisme mai 2021 sur les deux structures avec formulation de préconisations.
	Facteurs limitants	Musée communal géré par la commune de Verneuil-en-Halatte, structure indépendante : nécessite une forte implication et adhésion au projet. Pas d'accès PMR et contraintes liées au bâti. Coût de l'étude et du projet. Locaux de la Maison de la Pierre appartenant à la commune de Saint-Maximin.
	Actions à mener	Rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour lancement d'une étude commune (marché public lancé par l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme pour les 3 EPCI) Attribution du marché à un cabinet d'étude spécialiste en conseil de scénographie, muséographie, aménagement de l'espace, actions de médiation innovantes.
CALENDRIER	Périodes prévisionnelles de mise en œuvre	2021-2022 1. Cadrage du projet : octobre 2021 2. Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique : octobre 2021 3. Rédaction du CCTP en collaboration avec Oise Tourisme et dépôt des dossiers de demande de subventions : début 2022 4. Lancement du marché : mi-février 2022

		<p>5. Attribution du marché : avril 2022</p> <p>6. Réunion de lancement : mi-avril 2022</p> <p>7. Remise des livrables de la mission : début novembre 2022</p> <p>8. Ingénierie financière pour la mise en œuvre du projet (demande de subventions) : fin 2022</p> <p>9. Lancement de la phase de programmation puis marché de maîtrise d'œuvre : 2023</p>
MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	Indicateurs de résultat projet final	Nombre de visiteurs sur chaque structure (objectif : développer la fréquentation dans un délai de 2 à 3 ans des 2 sites : 10K à 20-25K visiteurs pour la Maison de la Pierre et de 4K à 10-12 K pour le musée de la Mémoire des Murs)
	Critères d'évaluation	<p>Comptabilisation des visiteurs individuels et groupes</p> <p>Qualité des sites : obtention de labels Qualité Tourisme, Accueil Vélo, questionnaires de satisfaction, avis clients sur les réseaux sociaux, notoriété des structures relevée dans la presse, des magazines, le digital et intérêt des professionnels B to C</p>

BUDGET PRÉVISIONNEL PLAN DE FINANCEMENT ENJEU N°1

DE L'ACTION ETUDE MAISON DE LA PIERRE ET MUSÉE MÉMOIRE DES MURS

DÉPENSES		RECETTES	
Coût de l'étude	45 000 € HT	RÉGION 50 %	22 500 €
		PNR Leader	13 500 €
		ACSO / CCPOH 20 % avec clé de répartition en fonction du nombre d'habitants (ACSO : 71 % 6390 € + CCPOH : 29 % 2 610 €)	9 000 €
TOTAL	45 000 € HT	TOTAL	45 000 €

Présentation des actions et plan de financement prévisionnel**Enjeu n°2 autour de l'axe RIVIÈRE OISE**

FICHE ACTION	
CONTRAT DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE ACSO / CCPOH	
AXE LA RIVIÈRE OISE	Etude de la valorisation des aménagements et équipements fluviaux
PRESENTATION DE L'ACTION	<p>Lancement d'une étude technique commandée à un bureau d'études spécialisé en aménagements urbains ayant déjà réalisé des aménagements fluviaux pour identifier les aménagements et les équipements fluviaux nécessaires dans les communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence (pontons, bornes de service, signalétique touristique, mobilier notamment) en complément de l'étude réalisée par l'ACSO en 2018, confiée au Cabinet PEYRICAL et SABATTIER Associés et SOFID, et du schéma directeur de développement du tourisme fluvial et fluvestre rédigé en 2020 porté par les départements de l'Oise et du Val d'Oise et par VNF.</p> <p>L'étude devra intégrer une aide à la constitution des dossiers administratifs et l'étude des modes de gestion des équipements et du fonctionnement à mettre en place, avec instauration / collecte de la taxe de séjour.</p> <p>L'objectif est de développer l'accueil de nouvelles clientèles dans le cadre de l'activité de cyclo-croisières et de plaisanciers en complément des infrastructures existantes sur l'ensemble de la Vallée de l'Oise (Oise Tourisme est l'opérateur de mise en œuvre du volet marketing du schéma du tourisme fluvial).</p>
PROGRAMME / LIVRABLE	<p>Etude technique d'aménagement avec identification précise et chiffrée des aménagements et des équipements à réaliser dans les deux communes, aide à la constitution des dossiers administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une halte fluviale à Pont-Sainte-Maxence et de ses services - Réfection partielle des infrastructures et optimisation des équipements et services de l'escale et de la halte fluviale à Saint-Leu d'Esserent en tenant compte des projets envisagés avec développement de nouveaux segments

		Étude des modes de fonctionnement à mettre en place, comprenant l'instauration / collecte de la taxe de séjour.
OBJECTIFS POURSUIVIS / RÉSULTATS ATTENDUS		<p>Développer le tourisme fluvial et fluvestre, les mobilités douces avec un volet aménagement en lien avec l'accueil d'opérateurs et le développement de nouveaux segments (cyclo-croisières,...).</p> <p>Enjeu des connexions de l'offre avec les gares ferroviaires + de développement de services tels que le maillage des vélos routes et des voies vertes.</p>
PILOTAGE ET ORGANISATION DE L'ACTION	Maîtrise d'ouvrage	ACSO / CCPOH
	Chef de projet	ACSO / CCPOH
	Cabinet d'étude	Maîtrise d'œuvre
	Acteurs concernés	Communes de Saint-Leu d'Esserent et de Pont-Sainte-Maxence VNF Oise Tourisme
	Coût total de l'opération	80 000 € HT
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE RÉUSSITE	Facteurs aidants	<p>Implication de VNF et de Oise Tourisme</p> <p>Études précédemment réalisées par l'ACSO et les études de définition de produits fluvial-fluvestre</p> <p>Opportunités de développement de nouveaux segments</p> <p>Projet Canal Seine Nord-Europe et MAGEO</p> <p>Demande des plaisanciers</p>
	Facteurs limitants	<p>CSNE / MAGEO</p> <p>Propriété privée à Saint-Leu d'Esserent (escale)</p> <p>Coûts des infrastructures et des équipements</p>
	Actions à mener	<p>Rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour lancement d'une étude commune portée par la CCPOH (marché public) pour le compte de l'ACSO et de la CCPOH</p> <p>Attribution du marché à un cabinet d'étude spécialiste en ingénierie fluviale</p>
CALENDRIER	Période prévisionnelle de mise en œuvre	<p>2021 - 2022</p> <p>1. Cadrage du projet : octobre 2021</p> <p>2. Dépôt du dossier Contrat de rayonnement touristique : octobre 2021</p>

		<p>3. Rédaction du CIP et dépôt des dossiers de demande de subvention: décembre 2021 et courant 2022</p> <p>4. Lancement du marché : courant mars 2022</p> <p>5. Attribution du marché : courant 2022</p> <p>6. Réunion de lancement : courant 2022</p> <p>7. Remise des livrables de la mission : dernier trimestre 2022</p> <p>8. Ingénierie financière (demande de subventions) : fin 2022</p> <p>9. Lancement de la phase de programmation puis marché de maîtrise d'œuvre : 2023</p>
<p>MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION</p>	<p>Indicateurs de résultat projet final</p>	<p>Nombre de visiteurs offres cyclo-croisières, promenades en bateau, bateaux accueillis dans les haltes/escales fluviales.</p> <p>Nombre de visiteurs des sites touristiques en provenance de la rivière.</p> <p>Montant des recettes générées grâce aux équipements proposés (droits d'escale).</p> <p>Mesure des retombées économiques (commerces de proximité).</p> <p>Montant de la taxe de séjour éventuellement collectée.</p>
	<p>Critères d'évaluation</p>	<p>Comptabilisation des visiteurs bénéficiant des offres touristiques (publics individuels et groupes) avec l'objectif d'augmenter le nombre d'entrées touristiques sur les sites.</p> <p>Comptabilisation des bateaux de plaisance, des bateaux de cyclo-croisière, des offres fluviales créées (croisières à la 1/2 journée ou journée complète, produits thématiques ...)</p> <p>Qualité des sites : notoriété, intérêt des opérateurs exprimé aux Rencontres Nationales du Tourisme Fluvial en complémentarité avec le linéaire Pont L'Evêque / Conflans-Sainte-Honorine, produits valorisés dans les magazines spécialisés.</p>

BUDGET PRÉVISIONNEL ET PLAN DE FINANCEMENT EN JEU N°2**DE L'ACTION RIVIÈRE OISE**

DÉPENSES		RECETTES	
Coûts de l'étude	80 000 € HT	RÉGION 50 %	40 000 € HT
		LEADER 20% (CCPOH seule éligible au dispositif)	16 000 € HT (*)
		Département (10 %)	8 000 € HT
		ACSO / CCPOH avec clé de répartition arrêtée à 30% pour l'ACSO et à 70% pour la CCPOH	16 000 € HT
TOTAL	80 000 € HT	TOTAL	80 000 € HT

(*) seule la commune de Pont Sainte-Maxence est concernée par le PNR Oise-Pays de France